

# LE TRI SÉLECTIF SIMPLIFIÉ AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022

*TOUS les emballages se trient et doivent être déposés dans le bac jaune*

Aujourd'hui et jusqu'au 30 novembre 2022 :

## LE BAC JAUNE ACCUEILLE DÉJÀ :

→ Les emballages en plastique tels que :  
bouteilles, flacons et bidons.



→ Les emballages métalliques  
tels que : bouteilles, canettes,  
conserves.



→ Les petits emballages en carton et les briques  
alimentaires.



À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

## LE BAC JAUNE ACCUEILLERA, EN PLUS :

→ Toutes les barquettes.



→ Tous les pots, boîtes et tubes.



→ Tous les sacs, sachets et suremballages.



→ Tous les bouchons, capsules, couvercles et  
petits emballages métalliques.



## BAC BLEU : TOUS LES PAPIERS



*Journaux, magazines, prospectus*



*Courriers, enveloppes*



*Cahiers et autres papiers*



## COLONNE À VERRE



*Bouteilles*



*Pots et bocaux*



*Flacons*

